



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION

DES DECHETS



EXERCICE 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
I – Territoire et Organisation	4
II – La collecte	4
a) Collecte des déchets ménagers	4
- La collecte en porte à porte (PAP)	4
- La collecte en apport volontaire (AV)	4
b) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	5
- Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collecte	6
III – Le traitement	6
IV – Récipients de collecte	7
V – La sensibilisation.....	8
B – LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS	9

PRÉAMBULE

Ce rapport, vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1411-13, L. 2224-5, L.2313-1 et L.5211-39, a pour objet de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce document précise, pour l'exercice 2023, les conditions techniques et financières d'exécution de la mission de collecte et de traitement des déchets ménagers.

A - Les indicateurs techniques

I. Territoire et organisation

La compétence déchets a été transféré au Territoire du Grand Paris – Boucle Nord de Seine T5 depuis 2016. Certaines collectes sont donc prises en compte par l’Etablissement Public Territorial.

Cette compétence regroupe certaines collectes de déchets ainsi que leurs traitements.
Attention, certaines prestations ou traitement de déchets sont à la charge de la collectivité.

II. La collecte

a. Collecte des déchets ménagers

L’ensemble de la population de Villeneuve-la-Garenne est desservi soit en porte à porte soit en apport volontaire pour les différents types de collecte de déchets.

Toutes les collectes s’effectuent par l’intermédiaire de prestataires de services.

La collecte en porte à porte (PAP) :

Ordures Ménagères, Emballages, Verres, Encombrants et Déchets Verts :

Le prestataire DERICHEBOURG - POLYCEJA a en charge ces 5 collectes.

Concernant la collecte séparative des objets encombrants, trois changements en 2023 :

- Il n’y a plus de secteur. La collecte s’effectue sur l’ensemble de la ville,
- On augmente le jour de passage, à savoir une collecte 2/mois au lieu d’une seule auparavant,
- On passe à une collecte le 1^{er} 3^{ème} lundis après-midi au lieu du jeudi matin,
- Les gravats des particuliers sont inclus dans cette collecte en plus des déchets toxiques et D3E.

Il y a donc ainsi un véhicule a plateau pour les déchets D3E/toxiques et gravats et 4 camions bennes compactrice pour les encombrants habituels (ameublement, literies, cadres, etc...).

La collecte en apport volontaire (AV) :

Déchets Toxiques :

La collecte des déchets toxiques des ménages s’effectue par le passage d’un camion (le 3ème dimanche matin de chaque mois) derrière l’Hôtel de Ville par la société Triadis.



La collecte des DEEE se déroule simultanément avec celle des déchets toxiques par un agent de la ville.

Vêtements :

La collecte des vêtements se fait grâce à 12 bornes disposées sur la commune. Elle est gérée par Eco Textiles jusqu'au 16 novembre et reprise ensuite par Le Relais.

Déchèterie Mobile :

La déchèterie mobile est mise en place tous les 4èmes samedis du mois sur la place du marché. Elle permet d'évacuer les encombrants, DEEE, gravats et déchets verts.



La ville ne possède pas de déchetterie fixe.

Elle adhère au Sycotom ce qui permet aux Villénogarennois d'accéder gratuitement au réseau de déchetteries du syndicat. La déchetterie la plus proche de la ville est celle de Gennevilliers située 93, rue des Caboeufs.

b. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets issus du stade Gaston Bouillant sont évacués par la société Derichebourg à l'aide de caissons mis à disposition sur le site. Ils sont exclusivement remplis de déchets verts (tontes).

Les Terres de Routes regroupent tous les déchets issus de l'entretien de la voirie communale, à savoir les balayures et des feuilles d'automne. Elles sont collectées par des agents municipaux

Un compacteur pour les déchets issus du marché d'approvisionnement municipal est installé par la société Derichebourg qui en assure la location, l'évacuation et la maintenance.

Une collecte des déchets de soins mise en place pour les particuliers. En effet, certains se déplacent jusqu'aux services techniques avec des récipients délivrés par les pharmaciens mais sans filière d'évacuation. Ces déchets sont pris en charge par le prestataire Proserve.

Mise en place de la collecte des déchets alimentaire sur le restaurant communal, cantines scolaires (élémentaires, maternelles et crèches) ainsi que le marché forain.

Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collectes de déchets :

Type de déchets	Type de collecte	Fréquence de collecte / semaine	Fréquence de collecte / mois	Jour de collecte
OM résiduelles	PAP	4		Lundi, mercredi, vendredi, samedi
Emballages	PAP	1		Mardi
Verre	PAP	1		Jeudi
Déchets Verts	PAP	1		Mardi
Encombrants	PAP	1	4	Jeudi
Déchets Alimentaires (marché forain)	PAP	3		Mardi, vendredi et dimanche
Déchets Alimentaires (écoles et restaurant communal)	PAP	2		Mercredi et vendredi
Toxiques	AV		1	Dimanche
DEEE	PAP		1	Jeudi
Vêtements	AV	1		
Compacteur	---	1		Mercredi
Déchèterie mobile	AV		1	Samedi

III. Le traitement

Sont dirigés vers l'usine de valorisation énergétique du Sycotom à Saint-Ouen, les déchets issus :

- Des ordures ménagères,
- Du compacteur,
- Des corbeilles de ville,

Sont dirigés vers le centre de tri de Gennevilliers, sis au 21, route du bassin n°5 :

- Le verre avant de partir vers l'usine de valorisation matière de Saint-Gobain,
- Les encombrants.

Les emballages multimatériaux sur le centre de tris de Nanterre après sa réouverture suite à une modernisation du site.

Les déchets verts sur Attainville.

Le caisson du stade et les 2 de Valrec (retrait en mars 2023) sont acheminés vers CDIF sur Pierrefitte.

Les Toxiques partent chez Triadis à Etampes pour un traitement spécifique selon la toxicité du déchet (pâteux, liquide,...).

Les déchets collectés lors de la déchèterie mobile suivent le même principe du traitement. Ils sont totalement assurés par le Sycotom.

Les déchets alimentaires sur une plateforme sur Stains puis redirigés sur le Centre de méthanisation au Vert Galan.

IV. Récipients de collecte

Des récipients et sacs kraft sont mis à la disposition des résidents de Villeneuve-la-Garenne en fonction du flux, à savoir :



Bac à couvercle marron pour la collecte des ordures ménagères
Le volume varie de 120 litres à 750 litres.

Il y a sur la ville, 3 008 bacs.



Bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages.
Le volume varie de 120 litres à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 793.



Bac à couvercle vert pour la collecte du verre
Le volume varie de 35 à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 464 bacs.



Bac à couvercle bordeaux pour la collecte des déchets alimentaires.

Le volume varie de 120 à 240 litres.

Il y a sur la ville 43 bacs.



Sacs Kraft de 110 litres pour la collecte des Déchets Verts

2 760 sacs ont été distribués.

La ville est propriétaire de son parc de bacs.
Elle confie, via un marché, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des bacs à la société SULO.

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Toutes les aides et subventions pour le compte 2023 n'ont pas encore été versées par les organismes subventionneurs notamment CITEO et Saint Gobain.

V - La sensibilisation

Tri des déchets alimentaires :

En février, une session de sensibilisation s'est déroulée pendant la pause méridienne auprès des agents de la ville pour le tri des déchets alimentaires et le gaspillage alimentaire au restaurant communal.

Collecte des Déchets alimentaires sur les crèches :

Mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur les 4 crèches et halte-garderie avec action de sensibilisation du personnel sur place.

Drive composteurs :

Samedi 27 mai : troisième opération de distribution du matériel de compostage pré-commandé (lombricomposteurs et composteurs) avec sensibilisation par un maître composteur sur les bonnes pratiques du compostage.



Clean challenge : le samedi 17 juin, les riverains et associations de quartiers ont participé au ramassage à la pince des déchets.

Eco-Animateurs :

Un passage des eco-animateurs sur les consignes de tri s'est déroulé sur Villeneuve pendant 2 semaines.

B. Les indicateurs financiers

(Voir le tableau ci-joint)